

LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE TABAGIQUE POUR RENFORCER LES DROITS HUMAINS A LA SANTÉ ET A LA VIE

Le tabac est un problème de santé publique mais aussi un problème de droits humains fondamentaux, bafoués par l'industrie du tabac et son activité ¹.

Quand on pense au tabac, on pense immédiatement à santé et c'est bien légitime car le tabac est la cause de **8 millions de morts prématurées évitables** dans le monde (75 000 en France), auxquels s'ajoutent des centaines de millions de malades dont la qualité de vie est le plus souvent très amoindrie.

Le tabac porte ainsi une atteinte majeure au droit à la santé de toutes ces personnes.

Le secteur du tabac porte atteinte à d'autres droits fondamentaux des êtres humains. La production, la commercialisation et la vente de tabac violent en effet de nombreux droits humains fondamentaux. Outre le droit à la santé, il bafoue notamment le droit à la vie, le droit à l'éducation, les droits des enfants, les droits des femmes, des minorités, partout dans le monde.

Il est donc essentiel de prendre en compte cette dimension de **la défense des droits humains dans la lutte contre le tabagisme** et les agissements de cette industrie.

► **Dans quelle mesure le tabac et l'industrie du tabac portent atteinte aux droits humains ?**

La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac (CCLAT), premier traité international de santé publique, s'inscrit pleinement dans la philosophie et la défense des droits humains.

Dans son préambule, elle « **réaffirme le droit de tous au meilleur état de santé** » ².

Elle vise également à garantir aux populations une protection face aux conséquences économiques, environnementales et sociales de l'activité des fabricants de tabac.

L'ampleur des dégâts engendrés par l'activité des cigarettiers au niveau de la culture, de la fabrication, du transport, de la commercialisation et de la gestion des déchets en fait un enjeu essentiel dans la préservation et la défense des droits humains et nécessite d'être d'inclue par les acteurs de défense des droits humains.

¹ https://cnct.fr/plaidoyers/lutter-contre-lepidemie-tabagique-pour-renforcer-les-droits-humains/#_ftn1

² *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, texte intégral*

► Quels sont les liens entre les droits humains et le tabac ?

L'activité des cigarettiers se traduit par des conséquences souvent méconnues sur les droits humains :

1. **Droit à la vie** : Le tabac est la principale cause de décès évitable. C'est le seul produit qui tue plus d'un consommateur sur deux alors que ce produit est utilisé de façon conforme par son consommateur
2. **Droit à la santé** : Le tabac porte atteinte au « meilleur état de santé susceptible d'être atteint ».
 - 1^{ère} cause de cancer
 - Maladies cardiovasculaires
 - Maladies respiratoires
 - Etc.
3. **Droit et protection des enfants** :
 - Le travail des enfants dans la culture du tabac est un phénomène de grande ampleur (1,3 million d'enfants à travers le monde).
 - Le marketing et la publicité du tabac ciblent les enfants.
 - Le tabagisme passif est particulièrement dangereux pour les enfants dont les différentes capacités pulmonaires et cérébrales ne sont pas parvenues à maturité et il augmente le risque qu'ils se mettent à fumer.
4. **Droit à l'éducation et à l'information** :
 - Le travail des enfants dans la production de tabac les expose à des risques pour leur santé (maladie du tabac vert) et les prive de possibilités d'éducation.
 - L'argent dépensé pour le tabac par les familles pauvres ne peut pas être dépensé pour l'éducation ou d'autres biens essentiels.
 - La culture du tabac, au lieu d'enrichir les cultivateurs et leur famille, tend davantage à les enfermer dans des cycles d'appauvrissement multigénérationnels.
 - L'industrie du tabac s'oppose systématiquement avec virulence aux avertissements sanitaires graphiques destinés à alerter les consommateurs et leur entourage.
 - La désinformation est une activité inhérente aux fabricants de tabac.
5. **Droit à un environnement sain** :
 - L'industrie du tabac est l'une des industries les plus polluantes du monde (déforestation ; monoculture ; utilisation massive de produits chimiques ; destruction des sols, de la faune et la flore ; déstabilisation des écosystèmes ; incendies, etc.).
 - Les cigarettes ont un impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie, depuis la culture et la fabrication jusqu'à la fumée secondaire et les déchets toxiques massifs.

6. Droits des femmes :

- Les compagnies de tabac développent des stratégies marketing spécialement destinées aux femmes et utilisent des publicités ciblées.
- Le tabagisme est une cause de risques spécifiques pour les femmes, en particulier lors de la grossesse. Il les met en danger ainsi que l'enfant à naître.
- En France, chez les femmes, le nombre de décès attribuables au tabagisme a doublé entre 2000 et 2013 ³.

7. « Existe-t-il un droit des fumeurs et un droit des non-fumeurs ? »

- C'est un piège tendu par les fabricants qui ne repose sur aucune base juridique et qui oppose artificiellement fumeurs et non-fumeurs.
- Les différentes réglementations en matière de santé publique visent à garantir les droits élémentaires de tous les individus, indépendamment de leur statut tabagique.
- Les interdictions de fumer ont vocation à protéger à la fois les non-fumeurs, mais également les fumeurs, exposés à un risque majoré.

8. Droit à des conditions de travail saines :

- Fumer au travail a un impact négatif sur la santé de tout le personnel et les clients.
- Les producteurs de tabac tombent souvent malades à cause d'un empoisonnement à la nicotine ou de la maladie du tabac vert.

9. Droit de ne pas subir de discrimination raciale et de genre : Les minorités raciales, les peuples autochtones et la communauté LGBTQ ont été fortement ciblés par la commercialisation du tabac avec le déploiement de stratégies de marketing à leur égard, particulièrement agressives. Il s'ensuit une consommation de ces catégories de population et une surmortalité causée par le tabagisme.

10. Droit à la sécurité : L'industrie du tabac est massivement impliquée dans l'organisation et la facilitation du commerce illicite mondial ⁴. Encore aujourd'hui, un nombre croissant de preuves tend à démontrer que les fabricants de tabac continuent ces pratiques, et en demeurent les premières bénéficiaires.

Afin d'améliorer son image et empêcher la dénonciation de ses propres atteintes aux droits humains, l'industrie du tabac s'est saisie de cette thématique dans sa communication.

Malgré l'intensification de sa stratégie de promotion des droits humains et de responsabilité sociale des entreprises, **l'industrie du tabac est, de par son existence même, inconciliable avec les droits humains fondamentaux**, dont celui à la santé ⁵, et ceci à chaque étape de son cycle de production : culture, fabrication, commercialisation, utilisation du produit et élimination.

³ Bonaldi C, Andriantafika F, Chyderiotis S, Boussac-Zarebska M, Cao B, Benmarhnia T, et al. Les décès attribuables au tabagisme en France. Dernières estimations et tendance, années 2000 à 2013. Bull Epidemiol Hebd. 2016;(30-31):528-40. http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2016/30-31/2016_30-31_7.html

⁴ Gilmore AB, Gallagher AWA, Rowell A. Tobacco industry's elaborate attempts to control a global track and trace system and fundamentally undermine the Illicit Trade Protocol. Tob Control. 2019;28(2):127-140. doi:10.1136/tobaccocontrol-2017-054191

⁵ Human Rights assessment in Philip Morris International, The Danish Institute for Human Rights, 4 mai 2017

L'info **TABAC** du MOIS

► **Les droits humains comme levier de réduction de la consommation tabagique**

Systématiser l'intégration du modèle des droits humains dans le contrôle du tabac est susceptible de renforcer les stratégies de réduction du tabagisme, pour parvenir à une prochaine génération sans tabac en 2032.

**Alors luttons contre le tabagisme
pour renforcer la protection des droits humains**

Vous souhaitez arrêter de fumer !

*Mettez toutes les chances de votre côté, **faites-vous aider par un professionnel de santé de votre ville,***

*Et consultez **Tabac Info Service** au **39 89** et sur www.tabac-info-service.fr*

©Ville Libre Sans Tabac – Janvier 2024